



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 5 mai 2014

**13383/08
ADD 1 DCL 1**

CRS CRP 36

DÉCLASSIFICATION

du document:	ST 13383/08 ADD 1 RESTREINT UE/EU RESTRICTED
en date du:	3 octobre 2008
Nouveau statut:	Public
Objet:	2243ème réunion du COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS tenue à Bruxelles, les 23 et 24 septembre 2008

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

RESTREINT UE



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3 octobre 2008

13383/08
ADD 1

RESTREINT UE

CRS CRP 36

Addendum au COMPTE RENDU SOMMAIRE

Objet: 2243ème réunion du COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS tenue à
Bruxelles, les 23 et 24 septembre 2008

Coreper 1ère partie, sous II

11. Préparation de la session du Conseil (Agriculture et pêche) des 29 et 30 septembre 2008

2. Protocole de pêche entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie

doc. 12717/1/08 PECHE 221 REV 1
+ REV 1 COR 1

RESTREINT UE

Le représentant de la Commission informe le Comité qu'une mission technique s'est rendue à Nouakchott la semaine précédente pour clarifier la situation avec les autorités mauritaniennes. A l'issue de cette mission, la Commission a demandé des garanties écrites de la part des autorités mauritaniennes, notamment en ce qui concerne le respect de l'accord de pêche et son protocole. La Commission est optimiste que des telles garanties parviendront sous peu à la Commission permettant ainsi à celle-ci de payer à la Mauritanie les EUR 86 millions.

RESTREINT UE

Les délégations lituanienne, néerlandaise, espagnole et britannique soutiennent l'approche de la Commission. Les délégations chypriote et tchèque rappellent que le règlement de cette situation apparemment technique ne devrait pas faire oublier l'approche politique d'ensemble à l'égard de la Mauritanie.

La Présidence conclut que ce point sera inscrit au Conseil comme "un point d'information de la part de la Commission" pour ainsi permettre au Commissaire de faire rapport au Conseil sur les derniers développements concernant la Mauritanie.

DECLASSIFIED